REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 18 février 2022

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit février à 19h, le conseil municipal, légalement convoqué le 11 février, s'est réuni à la salle des fêtes de Vesly sous la Présidence de Mme Annie LEFEVRE, Maire.

Présents : Mme Annie LEFEVRE, M. Jean-Louis LEVERBE, M. Jean-Louis DANIEL, Mme Marie-Laure DESMEULLES, Mme Elisabeth MIRANDA, M. Michel COQUILLE, M. Philippe JAQUET, Mme Catherine DE GROOTE, Mme Corinne LAMOTTE, M. Fabrice MIGNOT, Mme Céline TOUZAN.

Absents excusés : M. Alain BARBOT donne pouvoir à Mme Annie LEFEVRE
Mme Gabrielle MOURET donne pouvoir à Mme Elisabeth MIRANDA
Absent non excusé : M. Laurent LUCAS

Mme Marie-Laure DESMEULLES est élue secrétaire de séance.

1. Compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2021 :

Aucun commentaire.

2. Compte rendu de la réunion de sécurisation de la R.D.6014

Jean-Louis LEVERBE informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de plusieurs réunions, la solution à court terme proposée n'a pas été retenue.
En effet, los d'une réunion à Etrépagny le 09/12/2021, une solution de sécurisation à court terme avait été proposée et retenue par tous les participants, les maires ou représentants des communes concernées, la CCVN, le département et la préfecture.
Cette solution consistait à l'aménagement du carrefour VC43 (voie communale de Vesly à gauche du cimetière) – RD 6014 comme suit :

a) Mise en place d'une ligne continue pour interdire la traversée de la 6014
b) Une obligation de « tourne à droite » direction Les Thilliers pour les véhicules venant de Vesly par cette VC43 et une obligation de « tourne à droite » direction Château/Epte pour les véhicules venant d'Authevernes.

Le but de cet aménagement à moindre coût était d'empêcher la traversée de la 6014 qui est accidentogène. Lors de la réunion du 22 janvier, Madame La Sous-préfète a demandé aux participants de cette réunion si cette solution est approuvée par les représentants des mairies présents. Seul Monsieur Bouin, Maire d'Authevernes a refusé cet aménagement, souhaitant que soit envisagée la solution d'agrandir la route afin d'aménager un « tourne à gauche » ou un giratoire. Selon le département, ce type d'aménagement avec agrandissement de la route est coûteux et très long car il faut acheter du foncier aux propriétaires privés.
Madame La Sous-préfète a rappelé le caractère accidentogène de cette zone mais la solution proposée à court terme est non-consensuelle, par conséquent, celle-ci n'a pas été retenue.

3. Travaux éclairage du terrain de football. Demande de subventions.

L'alimentation électrique du terrain de football est aérienne et le point de livraison se trouve en zone privée. Le cheminement, après comptage, se situe aux abords d'une haie de peupliers. Lors des coups de vent, les câbles s'accrochent dans les arbres, provoquant ainsi des coupures électriques. Les interventions répétitives des entreprises génèrent des coûts importants, et qui engendrent de fait la non utilisation du grand terrain.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

D'autre part, les mâts d'éclairage du grand terrain supportant et alimentant les projecteurs présentent une dangerosité.
Marie-Laure Desmeulles suggère, qu'au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie, de remplacer l'éclairage du terrain d'entrainement par une solution à Leds. Cette option a été demandée lors de la commission de travaux.
2 devis en solution de base ont été étudiés en commission de travaux et la société VIOLA a été retenue. Le montant total avec l'option s'élève à 95 898,91€ HT soit 115 08,69€ TTC.
Au vu de tous ces éléments, le Conseil est favorable à ces travaux de mise en sécurité de l'alimentation électrique avec l'installation de projecteurs et le remplacement de l'éclairage du terrain d'entrainement.
Plusieurs dossiers de subvention vont être déposés, Madame Le Maire pense obtenir 50% de subvention et rappelle que sans subvention ce projet ne pourra pas aboutir. Ces travaux seront inscrits au budget 2022

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de :

a) *D'effectuer les travaux de mise en sécurité de l'alimentation électrique du terrain de football avec l'installation de mâts supportant des projecteurs ainsi que le remplacement de l'éclairage de petit terrain. Le montant total de ces travaux s'élève à 95 898,91€ H. soit 115 078,69 TTC. Ils seront réalisés par la société VIOLA et inscrits au budget 2022 ;*
b) *De déposer un dossier demande de subvention à la Fédération Française de Football Amateur ainsi qu'à d'autres organismes.*
c) *De charger Madame Le Maire de signer tous les documents liés à ce dossier*

4. Travaux rue de la Boissière

Au vu de l'état de la 2ème partie de la rue de la Boissière, la commission a étudié 2 devis et a opté pour l'entreprise COLAS pour un montant total de 33000€ H.T soit 39600€ T.TC.
L'ensemble du conseil municipal approuve ces travaux, ce montant sera inscrit au budget 2022

5. Mise en sécurité de la chapelle et de la colonne dans le cimetière de l'Eglise.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que quelques descendants de la chapelle funéraire Huvé de Garel/Pouligny et de la colonne ont donné suite au courrier du 1er février 2021 en participant financièrement aux travaux de mise en sécurité de ces sépultures. Un devis de l'entreprise JMB taille de pierre a été adressé à la mairie pour un montant de 5300€H.Tsoit 6360€ T.T.C. Ces travaux seront financés par l'Association de la Sauvegarde de l'Eglise.

6. Réflexion sur les dépôts sauvages.

Marie-Laure Desmeulles demande que soit constitué un groupe de travail pour solutionner le problème des dépôts sauvages. A l'unanimité, l'ensemble des membres du Conseil Municipal accepte de travailler sur ce problème, Madame Le Maire va donc organiser les réunions

7. Questions orales.

a) Jean-Louis LEVERBE demande qu'au vu de l'augmentation du coût de l'énergie, il serait bien de sensibiliser les associations ainsi que les personnes qui louent la salle des fêtes.
b) Philippe Jaquet demande de remettre des gravillons auprès des containers à verre.

La séance est levée

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355